

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE:

Article premier : la carrière de L'Adjudant- Chef SAYA NGAMI (Rémy) est reconstituée suivant les textes en vigueur.

Article 2 : l'intéressé est inscrit successivement aux tableaux d'avancement des officiers des forces armées Congolaises, au titre des années 1990, 1991, 1993, 1997, 2001, respectivement pour les grades d'Aspirant, Sous – lieutenant, Lieutenant, Capitaine et Commandant.

Article 3 : le Ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 Juin 2001.

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le président de la république,

Le Ministre à la Présidence
chargé de la défense nationale.

LEKOUNDZOU - Itihi - Ossétoumba

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget.

Mathias DZON